

FICHE DE SUIVI - PROMOTION D'ECHELON 2013-2014



<input type="checkbox"/> Syndiqué(e) <input type="checkbox"/> Adhésion jointe <input type="checkbox"/> Non syndiqué(e)	<input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Prof. EPS <input type="checkbox"/> PLP	Fiche à retourner à : Section SE-UNSA de l'Orne 4, rue Michelet 61000 ALENCON ou 61@se-unsa.org	CONTACT Alençon ☎ 02.33.28.47.15 09.63.20.21.84 Caen ☎ 02.31.34.71.79
--	--	---	---

NOM _____ NOM de jeune fille _____

Prénom _____ Né(e) le ___/___/___ Tél : _____

Adresse _____

Courriel _____@_____

Affectation _____

Discipline _____ Echelon Obtenu à la date du

NOTATION (100 points) **Note pédagogique** sur 60 **Note administrative** sur 40 **Total**

Les notes prises en compte sont celles de l'année 2012/2013 arrêtées au 31/08/2013

Les DATES à retenir : Commissions Paritaires Académiques CAPA Avancement d'échelon		
Certifiés : 16 décembre 2013 à 14h30	CPE : 13 décembre 2013 à 16h00	Agrégés :
EPS : 13 décembre 2013 à 14h30	PLP : 16 décembre 2013 à 10h30	18- 20 février (CAPN) (Information sur le barème nous contacter)
COP : 17 janvier 2014 à 14h30	PEGC : 09 avril 2014 à 14h30	

POUR ÊTRE PROMOUVABLE, il faut avoir atteint la durée requise dans un échelon au cours de l'année scolaire, au Grand Choix, au Choix et/ou à l'ancienneté.

Tous les collègues d'une académie promouvables à un même échelon sont classés en fonction de leur note globale (note administrative + note pédagogique). 30% des promouvables sont promus au Grand Choix et 50% au Choix. Ceux qui ne peuvent être promus au Choix passent automatiquement à l'Ancienneté.

Pour savoir à quelle date vous serez promuable, consultez votre dossier Iprof à la rubrique "Vos perspectives". Pour connaître les résultats de votre CAPA, contactez votre section départementale ou académique du SE-Unsa. Pour connaître le montant du traitement correspondant à votre nouvel échelon, consultez le site SE-UNSA national à la rubrique [carrière>rémunération](#).

J'accepte de recevoir la lettre en ligne du Se-Unsa et de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain. - 75007 PARIS.

Date _____ Signature _____